

Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 039-200090801-20250326-DO_2025-DE



CONSEIL ADMINISTRATION DEIBERATION N°2025-18 SEANCE DU 26 MARS 2025

Objet : Subvention RELAI AUTISME DU JURA

Nombre de membres :

En exercice : **25**

Présents : **18**

Pouvoirs : **4**

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-cinq, **le 26 mars 2025** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président.**

Délégués présents : ALONSO Philippe, BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, BRIDE Marcel, CLOSCAVET Marie Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BEVING Christophe, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : LUSSIANA Eddy à Denis MOREL, PANSERI Marianne à CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine à ETCHEGARAY Josiane, PROST Philippe à Catherine SCHAEFFER

Secrétaire de séance : CLOSCAVET Marie-Claire

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'Association Relai Autisme, à but non lucratif, a sollicité par mail le 29 octobre 2024, le CIAS pour l'attribution d'une subvention pour permettre de pérenniser leurs accompagnements des enfants et adultes autistes sur le territoire du Jura et pouvoir répondre à un maximum de demandes.

Compte tenu des services proposés par cette association pour aider la personne autiste à retrouver confiance en soi, et par conséquent une place assumée dans la société, au travail ou en famille.

Il paraît opportun d'accéder à la demande de l'association et de proposer le versement d'une subvention de 500 euros.

Pour rappel, en 2024, aucune attribution de subvention à cette association.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ACCORDER une subvention d'un montant de 500 € à l'Association Relai Autisme du Jura - 20B Montée Gauthier Villars, 39000 Lons-le-Saunier

D'AUTORISER le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice -Président,
Denis MOREL

